

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 601

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Compléter l'alinéa 62 par la phrase suivante :

« Elles seront également ouvertes vers le monde de l'entreprise et du travail afin qu'elles prennent suffisamment en compte la dimension économique. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

C'est une nécessité pour que le lien école/entreprise puisse se poursuivre.